

République Française  
Département de l'Hérault  
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 14 septembre 2009

~~~~~

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (SPLA) « TERRITOIRE 34 »  
RAPPORT D'ACTIVITE 2008**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 septembre 2009, à la salle des fêtes de la commune de Montarnaud, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes.

**Étaient présents :** Louis VILLARET, Jean-Marcel JOVER, Hélène BARRAL, Jacques DONNADIEU, Gérard CABELLO, Claude CARCELLER, Claude BONNAFOUS, , Eric PALOC, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Jean-Pierre BEROLINI, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre VAN-RUYSKENVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Monique FLORES, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Maguelonne SUQUET, Alain CALAS, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Hélène DELONCA, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Fabienne GALVEZ, Daniel JAUDON, Bernard CAUMEIL

**Étaient excusés ou absents :** Michel SAINTPIERRE, Georges PIERRUGUES, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Anne-Marie DEJEAN, André SIDERIS, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Bernard JEREZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, André YVANEZ, Marc HENRY, Robert SIEGEL, Didier LAMONT, François GASTAN, Jacky GALABRUN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur** le rapport du Président,

**Vu** que la Communauté de communes est actionnaire de cette société,

Le quorum étant atteint,

**PREND ACTE**

du contenu du rapport d'activités de la SPLA « Territoire 34 »

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 224 le  
Publication le  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

